

**LA GARDE CIVILE DE NICE
EN AOUT 1914***

**par Stéphane BARE
Eric BRETONNIER
et Pascal NORMAND**

**Travail effectué sous la direction de M. Schor
à la Faculté des Lettres de Nice**

Avec le début de la première guerre mondiale, la mobilisation avait profondément troublé la vie de la région. Les administrations, l'enseignement, l'assistance et la police étaient désorganisés par les départs, tandis que les transports ferroviaires étaient pratiquement monopolisés par l'acheminement des troupes. Ces perturbations paralysaient la vie économique, de sorte que les travailleurs connurent le chômage. L'ordre public, quant à lui, ne pouvait plus être assuré convenablement, l'état de guerre et les faibles effectifs de police favorisant les cambriolages et les escroqueries sous le couvert d'activités charitables.

Pour tenter de remédier à certains problèmes et surtout pour rétablir l'ordre, le 26 août 1914 entra en fonction le corps des Gardes civils de Nice, dont les représentants portaient le brassard vert olive.

L'étude de ce corps nous est rendue possible grâce aux cahiers d'enregistrement des inscriptions volontaires des Gardes civils. En effet, au moyen de ces documents nous avons pu lancer trois directions de recherche :

- une étude démographique,
- une étude socioprofessionnelle,
- une étude géographique.

Toutefois, avant d'examiner ces trois points, voyons auparavant quelles sont les données de l'étude.

LES DONNEES DE L'ETUDE

Sur les 301 personnes qui se sont portées volontaires pour servir dans la Garde civile niçoise, nous notons que 10 ont été rayées pour des motifs comme ceux de renonciation ou manque des qualités requises. Dans le même temps, 6 autres, ressortissants, étrangers, ne pouvaient escompter leur intégration dans le corps nouvellement créé. En définitive notre étude portera sur 285 gardes civils et 65 auxiliaires (pour ceux-ci, 24 ex-gardes civils qui avaient été versés dans ce corps non rémunéré).

Il nous faut encore préciser que nous sommes tributaires du bon ou du mauvais report des inscriptions. Certaines données sont imprécises, difficilement lisibles, voire illisibles lorsqu'elles ne sont pas manquantes. Ceci expliquera les petites différences numériques que nous allons rencontrer au cours de notre travail : nous ne possédons pas à chaque fois toutes les informations nécessaires sur chaque garde civil ou chaque auxiliaire.

LA REPARTITION DANS LE TEMPS DES INSCRIPTIONS

La répartition dans le temps des inscriptions dans la Garde civile se fait comme suit :

- entre le 3 août (création) et le 25 août (1ère date citée)	121	42,46	
- le 27 août	13	4,56	
- le 28 août	40	14,04	
- le 29 août	20	7,02	
- le 31 août	18	6,31	
- le 5 septembre	14	4,91	
- le 9 septembre	11	3,86	
- le 10 septembre	7	2,46	
- le 12 septembre	11	3,86	
- le 15 septembre	8	2,81	
- le 21 septembre	5	1,75	
- le 27 septembre	6	2,10	
- le 10 octobre	1	3,86	= 100 %

Comme nous le constatons, le démarrage des inscriptions est lent : moins d'un tiers en trois semaines. Il fallait cependant du temps pour que les structures soient mises en place et pour qu'une certaine "publicité" soit faite autour de la Garde civile. Ceci peut expliquer le nombre de 121 inscriptions entre le 3 août et le 25 août : les inscriptions n'ont dû être enregistrées que ce jour là alors qu'elles arrivaient depuis le 3.

Les arrivées s'accélèrent lors de la deuxième semaine et au 31 août les trois quarts des engagements sont signés. A partir de la deuxième semaine de septembre, le rythme se ralentit très sensiblement.

La situation est un peu différente en ce qui concerne les auxiliaires. S'il n'y a pas eu d'effondrement des inscriptions (le 16 septembre mis à part), il n'en est pas moins vrai qu'il s'est produit un ralentissement net avant une stabilisation sur un rythme de croissance négligeable.

Nous vous présentons ici les chiffres :

- 3 août au 10 septembre	19 ⁽¹⁾	29,23
- 11 septembre	19	29,23
- 16 septembre	3	4,61
- 19 septembre	7	10,77
- 27 septembre	9	13,85
- 2 octobre	8	12,31
	<hr/>	<hr/>
	65	100,00

Dernière précision, les informations concernant les auxiliaires sont assez fragmentaires. Assez souvent, nous n'avons qu'un nom suivi de la date d'engagement. Pour cette raison, nous expliquerons les chiffres que nous avançons.

ETUDE DEMOGRAPHIQUE

L'âge des gardes civils et des auxiliaires

Comme nous l'avions laissé entrevoir, nous sommes totalement tributaires de sources manuscrites. Or, si l'année de naissance des gardes civils est reportée à chaque fois, par contre celle des auxiliaires ne l'est que 41 fois sur 65, c'est-à-dire dans un peu plus de 63 % des cas. Voilà qui relativise nos résultats concernant cette deuxième catégorie. Cependant, même incomplète, l'étude démographique permet de tirer des renseignements précieux.

L'âge moyen

- . Les gardes civils ont un âge moyen approximatif de 45 ans 1/2 .
- . Les auxiliaires ont un âge moyen approximatif de 47 ans

Ce premier point nous interpelle. En effet, après avoir noté que l'âge des deux groupes est sensiblement le même, nous sommes obligés de rappeler que l'âge minimum fixé pour faire partie des gardes civils était de 48 ans. Or, comme nous pouvons le constater plus de 50 % des gardes civils ont moins de 48 ans (voir figure). Ceci s'explique à la lecture des dérogations accordées pour les inscriptions : pouvaient également poser leur candidature les hommes de moins de 48 ans exemptés ou réformés de l'armée

(1) Les remarques concernant la première donnée sont les mêmes que celles faites sur les gardes civils. On s'y reportera utilement.

- La répartition par âge

Procéder à une répartition par âge est un moyen plus sûr pour se faire une idée précise de la question que nous traitons. Nos informations vont être affinées comme le montrent les tableaux suivants :

GARDES CIVILS : 285

Classe d'âge	Nombre	%	% total
moins de 20 ans	3	1,05	35,08
de 21 à 25 ans	18	6,31	
de 26 à 30 ans	29	10,17	
de 31 à 35 ans	30	10,53	
de 36 à 40 ans	20	7,02	
de 41 à 45 ans	31	10,88	51,93
de 46 à 50 ans	35	12,28	
de 51 à 55 ans	52	18,24	
de 56 à 60 ans	30	10,53	
de 61 à 65 ans	22	7,72	12,98
de 66 à 70 ans	9	3,16	
plus de 70 ans	6	2,10	

AUXILIAIRES : 41/65

Classe d'âge	Nombre	%	% total
moins de 20 ans	0	0	24,39
de 21 à 25 ans	2	4,88	
de 26 à 30 ans	5	12,19	
de 31 à 35 ans	2	4,88	
de 36 à 40 ans	1	2,44	
de 41 à 45 ans	1	2,44	70,73
de 46 à 50 ans	11	26,83	
de 51 à 55 ans	11	26,83	
de 56 à 60 ans	6	14,63	
de 61 à 65 ans	1	2,44	4,88
de 66 à 70 ans	1	2,44	
plus de 70 ans	0	0	

Malgré les problèmes déjà évoqués plus haut, nous pouvons tirer plusieurs enseignements.

La tranche d'âge majoritaire est, dans les deux cas, celle des 41 à 60 ans : près de 52 % pour les gardes civils, plus de 70 % pour les auxiliaires, mais ce chiffre n'est pas fiable, aussi n'en retiendrons-nous que l'idée.

Deuxième pour son importance, la tranche d'âge qui va jusqu'à 40 ans. Assez loin derrière la tranche des plus de 60 ans. Finalement, nous obtenons des figures assez semblables, même si l'on peut noter des différences de détail.

Nous pouvons, par là même, mettre sérieusement en doute la capacité des plus de 60 ans à rétablir l'ordre public en cas de besoin particulier. N'oublions pas, en effet, que ces derniers représentent près de 13 % des gardes civils.

On peut également imaginer que les jeunes qui se sont portés volontaires pour servir dans le corps niçois, l'ont fait par besoin d'action, besoin de se sentir utiles puisqu'ils ne pouvaient pas se battre avec les forces armées.

L'origine démographique des gardes civils (d'après leur lieu de naissance)

Il ne nous est malheureusement pas possible de dresser un quelconque tableau. Les personnes chargées d'enregistrer les inscriptions ont très souvent omis de préciser le lieu de naissance :

- 173 fois sur 285 pour les gardes civils
- 24 fois sur 65 pour les auxiliaires.

Toutefois, il faut savoir que sur les 112 cas connus pour les gardes civils, 58 fois le lieu de naissance est situé non seulement en dehors de Nice, mais aussi en dehors des Alpes-Maritimes (ce chiffre tombe à 12 pour les auxiliaires, mais en proportion, il est très voisin du premier).

ETUDE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Avant de commencer l'analyse, nous devons préciser qu'il faut tenir compte du fait que les données peuvent être faussées par le fort pourcentage de professions inconnues (39,3 %). En effet, la profession ou la situation sociale de 112 gardes civils sur 285 n'est pas en notre profession, soit parce qu'elle n'a pas été mentionnée lors de l'inscription, soit parce qu'elle est illisible.

L'étude des professions des gardes civils peut nous donner non seulement une idée du rôle économique de ceux qui ne sont pas allés à la guerre, mais aussi elle peut nous permettre de cerner les motivations qui ont poussé certains à s'engager.

Répartition des gardes civils par branches d'activité par ordre d'importance

<u>Profession inconnue</u>		Nombre <u>112</u>	% <u>39,30</u>
dont profession non inscrite	: 110		
illisible	: 2		
<u>Commerce</u>		<u>36</u>	<u>12,63</u>
dont employés de commerce	: 17	négociant	: 1
représentants et voyageurs de commerce	: 8	marchands de	
commerçants	: 2	pianos	: 1
négociants en produits alimentaires	: 2	agents d'affaire	: 1
bouchers	: 2	debitant	: 1
		courtier	: 1
<u>Employés et ouvriers</u>		<u>31</u>	<u>10,88</u>
dont ouvriers du bâtiment	: 7	chauffeur-mécanicien	: 1
employés	: 6	chef personnel	
chauffeurs	: 2	écl.	: 1
garçons de magasin	: 2	employé au casino	: 1
garçons de bureau	: 2	employé de banque	: 1
éclaireurs	: 2	agent de fonction	: 1
contrôleurs au casino	: 2	électricien aux tramways	: 1
porteur de contraintes	: 1		
concierge	: 1		
<u>Artisans et apparentés</u>		<u>30</u>	<u>10,53</u>
dont artisans du bois	: 9	cochers	: 2
peintres	: 3	bijoutiers-joailliers	: 2
photographes	: 2	cordonnier	: 1
tailleurs d'habits	: 2	chaudronnier	: 1
entrepreneurs	: 2	fumiste	: 1
tapissiers	: 2	jardinier	: 1
plombier-zingueur	: 1	sertisseur	: 1
<u>Sans profession - retraités</u>		<u>29</u>	<u>10,17</u>

<u>Fonctionnaires</u>	<u>3</u>	<u>1,05</u>
dont employé à la mairie : 1 vérificateur poids et mesures : 1		receveur ruraliste : 1
<u>Industriels</u>	<u>2</u>	<u>0,70</u>
dont industriel : 1		directeur fabrique de pâtes : 1

Par ordre décroissant les secteurs les plus souvent cités sont : commerce, employés et ouvriers, artisans et apparentés, sans profession et retraités (ces quatre catégories étant très proches l'une de l'autre), professions libérales, arts, restauration, fonctionnaire, industriels.

Cela montre les métiers les plus nécessaires à la vie économique de Nice, les priorités ou alors les secteurs désorganisés par le chômage. Nous notons que pas une fois le secteur agricole n'apparaît.

Les fonctionnaires sont plus nombreux (environ 1 %) alors qu'on aurait pu penser qu'ils étaient prédestinés à cette charge. Cependant, en ajoutant le nombre de retraités de l'administration, nous avons une image plus conforme à la réalité.

Pour compléter cette étude socio-professionnelle, nous vous présentons maintenant le tableau de la répartition des auxiliaires par branches d'activité et par ordre d'importance.

TOTAL 65 AUXILIAIRES	Nombre	%
<u>Profession inconnue (ou illisible)</u>	<u>25</u>	<u>38,46</u>
<u>Sans profession ou retraités</u>	<u>15</u>	<u>23,07</u>
dont propriétaires : 12 rentiers : 2		retraité : 1
<u>Agriculture</u>	<u>9</u>	<u>13,84</u>
dont cultivateurs : 9		
<u>Artisans et apparentés</u>	<u>6</u>	<u>9,23</u>
dont entrepreneurs : 2 menuisier : 1 coiffeur : 1		peintre : 1 maçon : 1

<u>Professions libérales</u>		<u>3</u>	<u>4,62</u>
dont dentiste	: 1	journaliste	: 1
ingénieur	: 1		
<u>Fonctionnaires</u>		<u>3</u>	<u>4,62</u>
dont huissiers à la mairie : 3			
<u>Arts</u>		<u>3</u>	<u>4,62</u>
dont musiciens	: 2	sculpteur	: 1
<u>Employés</u>		<u>1</u>	<u>1,54</u>
dont gardien cimetière de Cimiez : 1			

Il est à noter l'arrivée des agriculteurs alors que ceux-ci sont absents des gardes civils. Nous pouvons penser que cela prouve l'importance de ce secteur dans une économie de guerre. Ainsi on se réservait leur potentiel de travail tout en les gardant sous la main en cas de besoin.

En fait, avec un pourcentage de professions inconnues sensiblement égal, nous pouvons faire certaines comparaisons.

- Les acteurs commerciaux, de la restauration et industriel, ne sont pas représentés chez les auxiliaires. L'écart est surtout marqué pour le secteur commercial.

- Le secteur agricole est très important chez les auxiliaires alors qu'il n'est pas présent chez les gardes civils (voir par ailleurs).

- Les secteurs de l'artisanat et des arts sont à peu près égaux. Par contre, le déséquilibre est grand partout ailleurs.

Il apparaît donc, pour ces chiffres, que les motivations qui ont poussé les uns et les autres à s'engager ne sont pas identiques.

ETUDE GEOGRAPHIQUE

Troisième et dernier volet de notre étude sur la Garde civile de Nice en août 1914, cette étude a pour but d'essayer de dégager les parties de la ville qui ont le plus répondu à J'appel et qui ont fourni le plus grand nombre de gardes.

Pour y parvenir, nous avons procédé à un découpage de la cité en cinq zones (voir carte n° 2) en ayant un double souci :

- inclure dans chacune d'elles un nombre d'adresses sensiblement égal ;
- conserver une réalité géographique.

Nous avons obtenu une fourchette se situant entre 20 et 33 noms de rues. La seule zone qui a été conservée intégralement est évidemment celle de la vieille ville, comme la lecture des différentes zones pourra le faire aisément remarquer :

ZONE 1 : quartiers se situant au nord de la voie de chemin de fer.

ZONE 2 : quartiers se situant à l'ouest de l'avenue de la Gare et au sud par la voie de chemin de fer.

ZONE 3 : quartiers limités à l'ouest par l'avenue de la Gare, incluse, au nord, par la voie de chemin de fer, à l'est, par les boulevards Désambrois et Carabacel, au sud, par la vieille ville.

ZONE 4 : la vieille ville.

ZONE 5 : quartiers limités au nord par le boulevard Risso, à l'ouest par la vieille ville, à l'est par le boulevard de l'Impératrice de Russie.

La nomenclature de certaines rues ayant changé depuis 191[^], nous présentons ici la liste de celles comprises dans chaque zone, par ordre alphabétique, avec le nombre de gardes civils fournis.

ZONE 1 : avenue des Arènes de Cimiez (1) ; rue d'Autun (2) ; avenue Borriglione (6) ; avenue Caravadossi (1) ; boulevard de Cimiez (1) ; avenue Cyrille Besset (2) ; rue Dabray (3) ; rue Diderot (1) ; rue de Dijon (2) ; rue Gilly (1) ; rue Grégoire (1) ; rue Gutemberg (1) ; boulevard Joseph Garnier (3) ; route de Levens (1) ; avenue Malausséna (3) ; montée Mantéga (2) ; rue Michelet (1) ; rue Miollis (1) ; avenue Mirabeau (2) ; boulevard du Parc Impérial (2) ; rue Parmentier (2) ; rue Puget (1) ; rue Reine-Jeanne (3) ; rue Rouget-de-LisIe (2) ; avenue Saint-Barthélémy (1) ; avenue Saint-Lambert (1) ; Saint-Sylvestre Vallombrose (1) ; rue Sévigné (1) ; rue du Soleil (1) ; rue Trachel (3) ; rue Vernier (1) ; avenue Villermont (4) ;

Voie Romaine (1).

Total de la zone 1 : 33 noms, 53 gardes.

ZONE 2 : rue Alphonse Karr (1) ; rue d'Angleterre (2) ; avenue Auber (1) ; avenue Bellevue (t) ; avenue de la Californie (5) ; chemin de la Californie (1) ; boulevard Carlone (2) ; rue des Chanvriers (1) ; rue Croix-de-Marbre (3) ; rue Cronstadt (2) ; rue Dante (3) ; Fabron (1) ; chemin Fabron (1) ; rue de France (7) ; boulevard Gambetta (10) ; rue Gounod (1) ; rue Grimaldt (1) ; rue d'Italie (1) ; rue Maccarani (1) ; chemin Madeleine (7) ; rue Masséna (3) ; rue Paganini (0) ; rue de la Paix (5) ; rue Paradis (5) ; rue Pastorelli (b) ; rue de Russie (1) ; chemin Saint-Philippe (3) ; rue Verdi (1).

Total de la zone 2 : 28 noms, 71 gardes.

ZONE 3 : rue d'Alger (1) ; rue Assalit ; rue Biscarra (2) ; boulevard Carabacel rue Delille (1) ; avenue Désambrois (1) boulevard Dubouchage (1) ; rue Défly (2) ; rue Foncet (1) ; avenue de la Gare (4) ; rue Gioffredo (2) ; rue Gubernatis (2) ; rue Hôtel des Postes (1) ; rue de Lépante (6) ; place Masséna (6) ; rue de Massingy (1) ; rue Miron (k) ; rue Niepce (1) ;

avenue Notre-Dame (2) rue de Paris (1) ; rue Penchienatti (3) ; rue Pertinax (2) ; boulevard Raimbaldi (5) ; quai Saint-Jean-Baptiste (1) ; rue Saint-Siagre (2) ; rue Spitaliéri (1).

Total de la zone 3 : 26 noms, 53 gardes.

ZONE 4 : rue Benoît Bunico (2) ; rue de la Boucherie (1) ; rue Centrale (1) ; place Charles-Félix (1) ; rue du Château (1) ; rue du Collet (1) ; rue Colonna d'Istria (1) ; rue Droite (2) ; rue du Marché (1) ; rue Pairolière (1) ; place Vieille Ville (1) ; rue des Ponchettes (2) ; rue du Pontin (1) ; rue du Pont-Vieux (2) ; rue de la Préfecture (4) ; place Rossetti (1) ; Rlace Saint-François (6) ; ruelle Saint-François (1) ; rue Saint-joseph (2) ; rue Sainte-Réparate (1) ; rue de la Terrasse (1).

Total de la zone 4 : 21 noms, 34 gardes.

ZONE 5 : quai des Abattoirs (1) ; rue Auguste-Gal (2) ; rue Barbéris (1) ; rue Barla (1) ; rue Bavastro (1) ; rue Beaumont (1) ; boulevard Carnot (I) ; rue Cassini (2) ; quai des Deux-Emmanuels (2) ; place Garibaldi {1} ; avenue Giacobi (1) ; boulevard Impératrice de Russie (1) ; boulevard du Mont-Alban (1) ; boulevard du Mont-Boron (1) ; rue Papon (I) ; boulevard Pierre SoJa (1) ; place d'Armes (3) ; rue Ribotti (1) ; boulevard Risso (2) ; rue Rossini (1) ; passage Ségurane (1) ; rue Ségurane (1) ; rue Smolett (1).

Total de la zone 5 : 23 noms, 29 gardes.

Comme chacun aura pu le remarquer, il existe des adresses qu'il ne nous a pas été possible de replacer sur la carte pour différentes raisons :

- soit certains gardes n'habitaient pas Nice (en dépit du règlement) ;
- d'autres vivaient à l'hôtel, ce qui ne peut être considéré comme un domicile fixe ;
- deux adresses sont illisibles.

Ces remarques concernent 39 personnes. Notre étude géographique porte donc sur 246 gardes civils, soit 86,31 % du corps, ce qui est appréciable.

Le tableau ci-dessous va donner le pourcentage de gardes civils par zone, dans l'ordre décroissant. La première colonne indique le pourcentage de gardes civils par rapport au nombre de ceux dont l'adresse a été remplacée, la deuxième colonne étant le pourcentage par rapport au nombre total de gardes.

Zones	% g. c. localisés	% g. c. total
ZONE 2	28,86	24,91
ZONE 1	23,98	20,70
ZONE 3	21,55	18,60
ZONE 4	13,82	11,93
ZONE 5	11,79	10,18
DIVERS	-	13,68
TOTAL	100,00 %	100,00 %

Nous constatons que c'est la zone 2 qui a le plus largement répondu à l'appel, suivie des zones 1 et 3, c'est-à-dire les quartiers ouest, nord et centre, tandis que nous notons une "désaffection" relative pour les quartiers du port et de ses environs immédiats.

Il est toutefois intéressant de retrouver deux des zones périphériques aux deux premières places. On peut imaginer qu'elles étaient plus sujettes que les autres aux rapines et divers actes de malveillance, ce qui a pu provoquer un engagement plus massif, par réaction.

Autre fait notable, dans certains cas, le "bouche à oreille" a dû fonctionner. En effet, en comparant les dates d'inscription et les lieux de résidence, nous constatons que plusieurs habitants d'une même rue ou chemin se sont présentés ensemble. Cette remarque est surtout valable pour les endroits situés aux extrémités de la ville, voire à sa périphérie. L'exemple le plus caractéristique, à la lumière des sources, est celui du chemin Madeleine. Il est évident que nous pouvons supposer que de telles pratiques ont aussi eu lieu dans le centre de la ville, mais nous n'avons malheureusement aucun moyen de le prouver. Cependant, nous ne manquerons pas de signaler qu'ici comme dans nos deux autres études, nous dégagons nettement l'importance du facteur psychologique, au moins aussi actif que celui de l'économie.

CONCLUSION

Si les données que nous possédons nous permettent de tirer certains éléments, nous ne devons pas oublier que le taux d'incertitude varie entre 13,7 % et 60,7 % selon les domaines considérés. Malgré ce handicap indiscutable, il nous a été possible de façonner une sorte de modèle, de "portrait robot" du garde civil niçois.

Il s'est engagé entre le 24 et le 31 août, et il est âgé d'environ 45 ans. Il est artisan ou commerçant, originaire à part à peu près égale des Alpes-Maritimes (Nice principalement), ou de l'extérieur du département (au mépris du règlement), enfin sa zone de résidence principale est délimitée au nord par la voie ferrée et à l'est par le boulevard Gambetta (en général, l'ouest de Nice).

Si le Petit Niçois des 4, 6 et 23 août 1914 avait parlé de la création des gardes civils, ceux-ci connurent bien des difficultés. A un personnel parfois très âgé, se sont ajoutés des problèmes tels que le manque d'autorité et le manque de prestige. Les radiations ne manquèrent pas : elles furent au nombre de 50. Ces décisions étaient prises par décret du préfet. Elles se répartissent dans le temps comme suit :

- 31 août	: 1
- 8 septembre	: 25
- 14 septembre	: 9
- 19 septembre	: 1
- 1 octobre	: 14

Il faut aussi préciser que 22 autres étaient sur le point de l'être lors de la dissolution du corps.

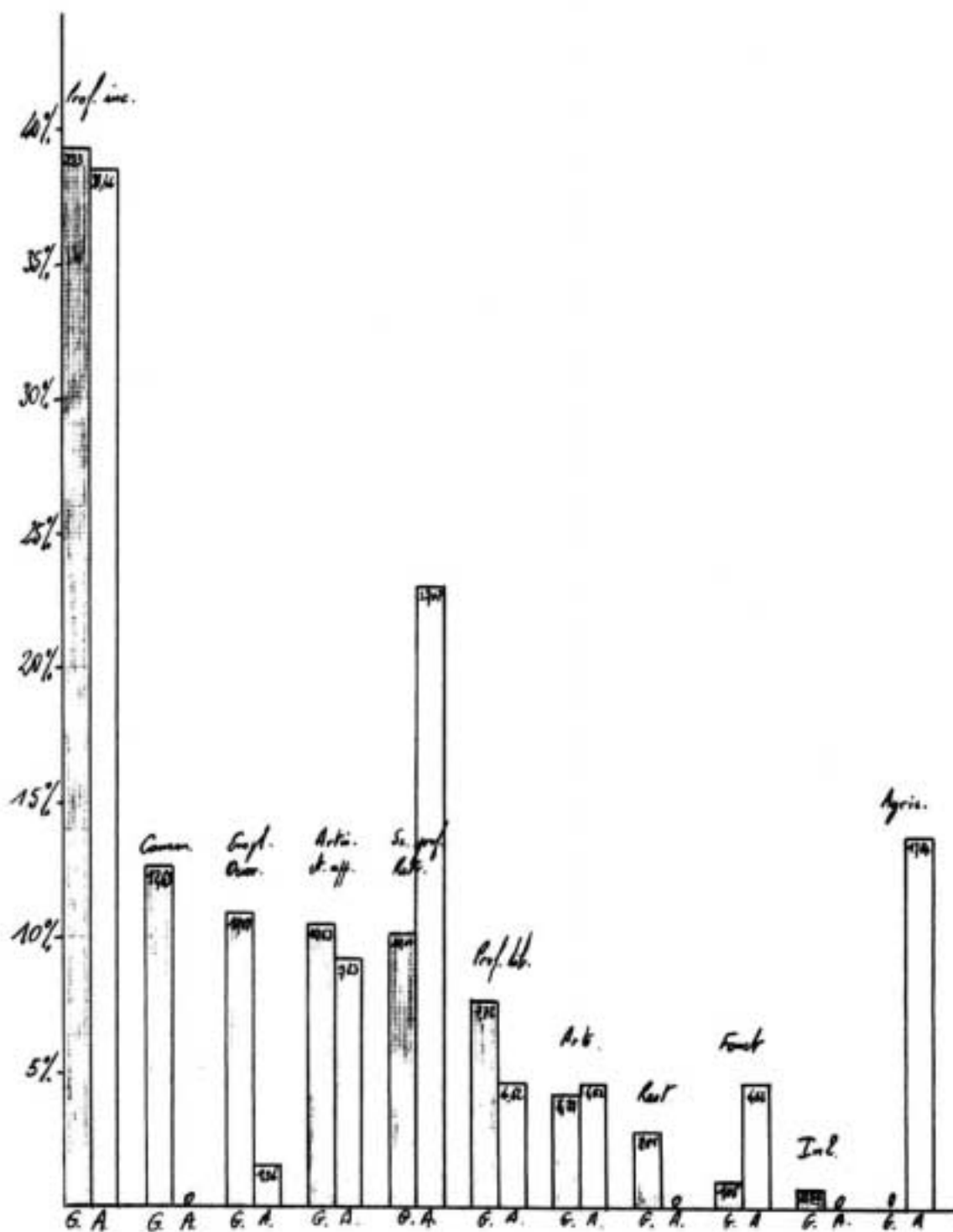
Sur les 50 motifs de radiation connus, nous avons :

- 19 qui ne se présentent jamais (38 %) ;
- 8 qui sont trop âgés ou en mauvaise santé (16 %) ;
- 6 qui sont rappelés par l'armée (12 %) ;
- 5 qui ont une activité professionnelle (10 %) ;
- 5 qui sont partis vers une autre ville (10 %) ;
- 4 qui ont des problèmes disciplinaires (8 %) ;
- 2 qui sont démissionnaires (4 %) ;
- 1 qui a des problèmes avec la justice (2 %).

Ces quelques faits servent en outre à expliquer leur manque de prestige. En fait, il est notoire que la population les considérait comme des amateurs et les traitait comme tels.

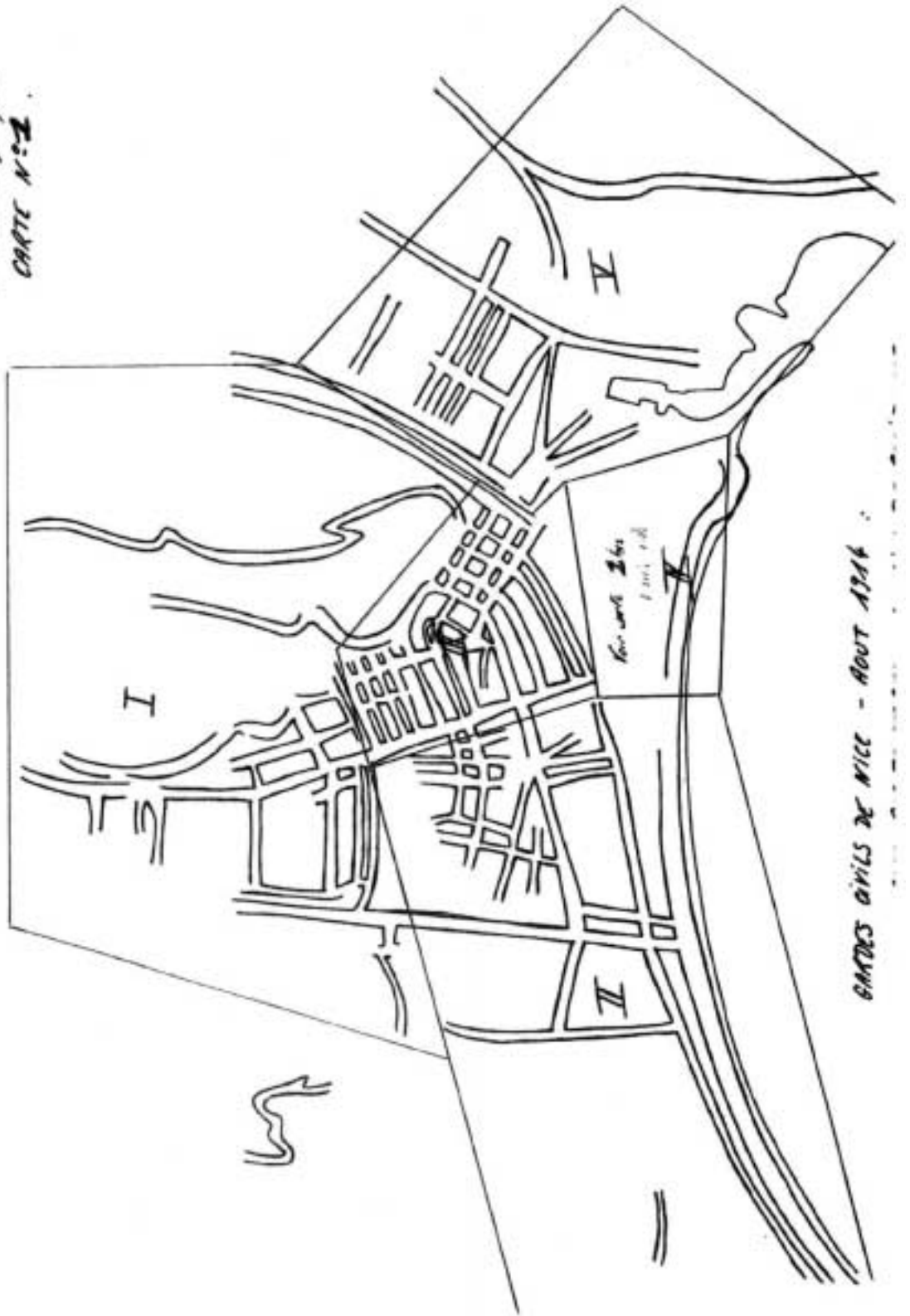
Sans doute à cause du manque de résultats probants, mais aussi en raison de son coût trop élevé pour l'Etat qui invoqua cette seconde cause, la Garde civile de Nice fut supprimée le 31 octobre 1914.

REPARTITION COMPARATIVE DES GARDES CIVILS ET DES AUXILIAIRES PAR BRANCHES D'ACTIVITE



- Remnants fossils
- Remnants organic
- Remnants plant

CARTE N° 2



GARDE CIVILES DE NICE - AOUT 1944